

**Assemblée générale**

Distr. générale
11 décembre 2006
Français
Original : anglais

Soixante et unième session

Point 27 de l'ordre du jour

**Conflits prolongés dans la région du groupe GUAM
et leurs incidences sur la paix, la sécurité et le développement****Lettre datée du 7 décembre 2006, adressée
au Secrétaire général par le Représentant permanent
de la Géorgie auprès de l'Organisation des Nations Unies**

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint le texte de l'appel lancé le 7 décembre 2006 par le Parlement géorgien aux organisations internationales ainsi qu'aux assemblées parlementaires et parlements des États amis, concernant les déclarations récentes sur l'évolution de la situation dans les zones de conflit en Géorgie que la Douma de la Fédération de Russie a adoptées le 6 décembre 2006 (voir annexe).

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document de l'Assemblée générale à sa soixante et unième session, au titre du point 27 de l'ordre du jour.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent
(*Signé*) Irakli Alasania



**Annexe à la lettre datée du 7 décembre 2006, adressée
au Secrétaire général par le Représentant permanent
de la Géorgie auprès de l'Organisation des Nations Unies**

**Appel lancé par le Parlement géorgien aux organisations
internationales ainsi qu'aux assemblées parlementaires
et aux parlements des États amis**

Le Parlement géorgien se déclare profondément préoccupé par les déclarations concernant les « Résultats du référendum sur l'indépendance et des élections présidentielles en Ossétie du Sud » et l'« Appel lancé par le Parlement/l'Assemblée nationale abkhaze au Président de la Fédération de Russie et à l'Assemblée fédérale de la Fédération de Russie au sujet de la reconnaissance de l'indépendance de la République d'Abkhazie et de l'établissement de relations d'association entre la Fédération de Russie et l'Abkhazie », que la Douma d'État de la Fédération de Russie a adoptées le 6 décembre 2006.

Bien que ces deux documents n'aient pas force de loi et n'aient aucune validité en droit international, leur adoption ne peut être comprise que comme un geste politique extrêmement agressif à l'égard de l'État géorgien. Ce geste a pour objet de provoquer la partie géorgienne, d'envenimer la situation et de faire échec aux initiatives internationales visant à régler le conflit.

Il est scandaleux que les organes d'État de la Fédération de Russie transgressent le cadre d'un État démocratique à l'unanimité et constamment pour revenir à des comportements dépassés qui auraient dû tomber dans l'oubli après la dissolution de l'Union soviétique et la fin de la guerre froide. Les efforts déployés par la Russie pour incorporer le territoire d'un petit État voisin et modifier unilatéralement les frontières sont tout à fait incompatibles avec les normes modernes en vigueur et rendent quasiment impossible l'établissement de liens de coopération à long terme avec la Russie en tant que partenaire digne de confiance.

Nous souhaitons en particulier appeler l'attention de la communauté internationale sur le fait que le pays qui est officiellement l'un des garants du processus de paix et un « médiateur objectif et neutre », dont les prétendues « forces de maintien de la paix » sont déployées dans les deux zones de conflit en Géorgie, agit en fait en tant qu'instigateur et facilitateur d'un séparatisme agressif. Les déclarations de la Douma d'État de la Fédération de Russie confirment une fois de plus combien la Géorgie est fondée à réclamer l'internationalisation du règlement du conflit. Elles montrent à nouveau également à quel point il est difficile et inutile de dialoguer directement avec la Russie sur cette question, bien que la Géorgie ait toujours été partisane d'un tel dialogue et que les États amis l'aient maintes fois encouragée dans cette voie.

Il est tragique que la Douma d'État de la Fédération de Russie ignore le sort des centaines de milliers de réfugiés et personnes déplacées dans leur propre pays dont le seul crime est leur origine ethnique. Tenter de légitimer les résultats d'un nettoyage ethnique, comme le fait ouvertement la déclaration adoptée, crée pour la communauté internationale un précédent très dangereux qui aura une incidence négative sur la Russie elle-même. Il serait toutefois naïf de s'attendre à ce qu'un organe d'État qui appuie directement, sans la moindre réserve, la campagne xénophobe antigéorgienne actuellement menée sur le territoire russe s'intéresse à la

protection des droits des réfugiés; cette campagne a entraîné la mort de complets innocents.

Le Parlement géorgien souligne que le Gouvernement géorgien ne cédera pas aux gestes et déclarations par lesquels la Fédération de Russie entend préparer le terrain à d'éventuelles provocations armées, remplacer le processus de règlement du conflit par des affrontements et ternir l'image de la Géorgie sur la scène internationale. La Géorgie continuera sans interruption à consolider la démocratie et persévéra dans la voie de l'intégration euro-atlantique.

Le Gouvernement géorgien fera son possible pour résoudre les conflits territoriaux de manière pacifique, pour intensifier le dialogue direct avec nos compatriotes abkhazes et ossètes et protéger leurs droits à l'intérieur des frontières d'une Géorgie unie. Nos ennemis ont beau faire, la seule solution est d'édifier une Géorgie démocratique et unie, fondée sur les valeurs européennes. Nous sommes persuadées que tous nos amis, toutes les organisations internationales et tous les États intéressés continueront d'appuyer la Géorgie dans sa quête difficile mais légitime de valeurs démocratiques et justes communes.
